

Destinataires : Intervenants de CanadaGAP

Date : Le 10 février 2023

Objet : **Mise à jour de vos guides de salubrité des aliments 2023**

Comme nous l'avons annoncé le 30 janvier 2023, les guides CanadaGAP ont été mis à jour pour 2023. La version 10.0 du *Guide pour les fruits et légumes* et du *Guide pour les produits de serre* est [publiée](#) sur le site Web de CanadaGAP. Nous vous rappelons que pour les besoins de la certification, les nouveaux guides **entreront en vigueur le 1^{er} avril 2023**.

Que dois-je faire pour effectuer la mise à jour de mon guide ?

*Dans le cadre du programme CanadaGAP, les participants sont tenus de réviser et de mettre à jour leur guide **chaque année**, conformément à l'exigence précisée dans la section 24. La publication de la version 10.0 est le moment idéal de réviser votre guide pour y apporter les changements pour 2023.*

CanadaGAP fournit sur son site Web les ressources suivantes pour vous faciliter la tâche :

- **Unique pour 2023** : en raison de l'élargissement de la portée pour les produits de serre, deux documents distincts ont été créés pour présenter les principales modifications apportées aux guides pour 2023 :
 - *Survol des principales modifications apportées aux guides CanadaGAP – Fruits et légumes frais*
 - *Survol des principales modifications apportées aux guides CanadaGAP – Produits de serre*
- Révisions des guides – affiche toutes les modifications par rapport aux versions précédentes.

Il existe différentes façons de mettre à jour votre guide pour 2023. **Il n'est PAS nécessaire de réimprimer le guide au complet.**

1. Parcourez le *Survol des principales modifications* pertinent pour avoir une idée des changements apportés. Déterminez quels sont les changements qui concernent votre entreprise (il pourrait y en avoir plusieurs ou aucun).
*** En raison de l'élargissement de la portée pour les produits de serre, il est conseillé aux entreprises concernées d'examiner soigneusement le nombre de changements qui s'appliquent à leur entreprise et de considérer s'il ne serait pas judicieux de réimprimer le guide au complet. ***
2. Une fois que vous avez cerné ces changements, veuillez revoir le document de révisions avec les suivis de modification (*Track changes*), car il contient la formulation exacte des énoncés modifiés.
3. Imprimez les pages/sections nécessaires (pour avoir un document formaté, choisissez la version PDF sans les suivis de modifications).
4. Insérez les nouvelles pages dans votre guide actuel, en prenant soin d'indiquer (par un crochet) que vous avez effectué les nouvelles procédures qui concernent votre entreprise.
5. Il est préférable de réimprimer le glossaire, ou au moins imprimer/revoir tout changement aux définitions. La terminologie qui a été modifiée est indiquée dans le document *Survol des principales modifications*. Les modifications (qui sont habituellement des précisions) de la terminologie sont importantes, puisqu'elles peuvent affecter les exigences du programme.
6. Sur la page de titre de votre guide, rayez d'un trait le numéro et la date de la version précédente, et écrivez « Version 10.0 2023 », ou imprimez une nouvelle page de titre.

Remarque : si vous choisissez d'imprimer le guide au complet, assurez-vous d'imprimer la version formatée PDF du site Web de CanadaGAP.

La mise à jour des registres CanadaGAP

- Certains changements/registres ne s'appliquent peut-être pas à votre entreprise. Consultez le document avec les suivis de modifications pour déterminer si ceux-ci vous concernent.
- À compter du 1^{er} avril 2023, commencez à utiliser les nouvelles versions des registres ou mettez à jour vos propres registres afin d'assurer que la nouvelle information est incluse.

La mise à jour des versions remplissables PDF

Les versions remplissables PDF des guides CanadaGAP sont aussi disponibles pour la Version 10.0. Ces PDF remplissables permettent aux entreprises de compléter le guide électroniquement chaque année. Pour utiliser les PDF remplissables, téléchargez cette version, et remplissez chaque section du guide comme vous le faisiez normalement (incluant le tableau de confirmation à la fin de chaque section). Une fois complété, ce PDF remplissable peut être sauvegardé (ou imprimé si nécessaire). Si vous avez complété la Version 9.0 des guides remplissables, vous devez télécharger et compléter la Version 10.0 pour l'année 2023.

Veillez noter que ce PDF n'inclut pas les registres, donc vous allez devoir conserver vos registres à l'aide d'une autre méthode (par exemple, en utilisant les registres Excel de CanadaGAP disponibles sur le site Web).

Versions tierces du matériel CanadaGAP

Si vous utilisez une version tierce des registres ou des guides CanadaGAP [version logicielle ou version adaptée (par exemple, adaptée à des produits spécifiques)], veuillez confirmer que le fournisseur a mis à jour sa plate-forme en fonction des changements de la version 10.0 de CanadaGAP.

Veillez faire parvenir vos questions à info@canadagap.ca.

CanadaGAP est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA, ou « GAP ») par les fournisseurs de fruits et de légumes.

